Le Centre FAC est à la recherche d’un accompagnateur

Pour un groupe des jeune (demandeurs d’emploi) de 18 à 29 ans qui sont en décrochage scolaire, sans emploi, et ce projet leurs permet de faire des découvertes et mener à maturation leur projet ou trouver leur projet.

Ce dispositif propose un canevas à des jeunes qui sont exclus du système scolaire et/ou qui ont du mal à entrer dans les dispositifs « adultes » d’insertion socio-professionnelle.

Ces jeunes sont en suivi avec l’accompagnateur (suivi individuel ainsi que des moments d’accroche par des animations, visites, jeux, ……) et les jeunes sont 2 jours par semaine en atelier avec un formateur de Pratique Professionnel.

Ainsi que des demandeurs d’emploi de + 25 ans qui sont intéressés par la Construction Gros Œuvre. Là, la fonction reste qu’administrative : entretien, suivi, inscription et documents de fin de formation.

**La fonction du candidat :**

Réaliser les entretiens avec les jeunes qui sont intéressés par la formation

Administratif : Inscription, document d’inscription, de présences, de sorties, …

Apporter les conseils personnalisés à une demande explicite ou implicite d’un stagiaire en tenant compte de sa situation.

Etablir leur horaire de la semaine

Des moments d’animation et de discussion

Il peut y avoir des moments de cours de calcul (pas toujours)

Suivi individuel régulier

**Profil :**

Maîtriser les techniques d'entretien afin de réunir tous les éléments qui permettront de clarifier une situation tout en veillant à ce que chaque individu puisse s'exprimer pleinement. Comprendre et identifier les besoins et/ou les attentes des bénéficiaires pour apporter la ou les réponses les plus adaptées

Envisager les démarches les plus pertinentes pour la construction du projet professionnel ou socioprofessionnel (établir un CV, préparation d’entretien, ….)

Vous faites preuve d'organisation, d'adaptation, d'autonomie, de rigueur et de créativité.

**Conditions**

Avoir un bachelier (en ISP est un atout ou expérience.

Temps plein

CDI

Barèmes de la febisp (ancienneté reprise si travail auparavant en ISP)

Entrée en fonction à partir du 02 avril 2024